

Budget principal et budgets annexes

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Rapport de présentation

1	ANALYSE FINANCIERE AGREGREE	5
1.1	Les enseignements du compte administratif 2021	5
1.1.1	Balance générale	5
1.2	Résultats cumulés	5
1.3	Niveau d'autofinancement retraité.....	6
2	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
2.1	Analyse synthétique des résultats 2021	7
2.1.1	Evolution des comptes administratifs.....	7
2.1.2	Niveau d'autofinancement.....	8
2.1.3	Balance générale rétrospective du budget	8
2.2	une Section de fonctionnement marquée par de fortes contraintes.....	9
2.2.1	Analyse des leviers sur les recettes réelles de fonctionnement	9
2.2.1.1	Une fiscalité atone sur 2021 : 65,884 M€ (-0,66% par rapport à 2020)	9
2.2.1.2	Les produits tarifaires : 2,419 M€ (+20,36% par rapport à 2020).....	11
2.2.1.3	La dotation globale de fonctionnement : 14,399 M€ (-1,57% par rapport à 2020)	12
2.2.1.4	Les autres participations de fonctionnement.....	13
2.2.2	Les dépenses réelles de fonctionnement : 83,875 M€	14
2.2.2.1	Des charges à caractère général contenues (chapitre 011) : 18,098 M€ (+1,05% par rapport à 2020, soit +0,188 M€)	14
2.2.2.\	Des charges de personnel (chapitre 012) en phase de rattrapage : 30,474 M€ (+5,53% par rapport à 2020, soit +1,596 M€).....	18
2.2.2.3	Des atténuations de produits caractérisées par leur rigidité (chapitre 014) : 25,045 M€ (+1,1% par rapport à 2020, soit +0,272 M€).....	19
2.2.2.4	Des montants de subventions et participations stabilisés (chapitre 65) : 7,867 M€	19
2.3	Une section d'investissement au service des territoires.....	21
2.3.1	Des recettes réelles d'investissement corrélées à la dynamique des dépenses.....	21
2.3.1.1	Un recours à l'emprunt ajusté au contexte de taux	21
2.3.1.2	Des dotations et subventions pleinement mobilisées.....	21
2.3.2	Un mode de financement des investissements diversifié.....	22
2.3.3	Un niveau d'investissements jamais atteint au service de l'attractivité du territoire	22
2.3.3.1	Un remboursement du capital de la dette en progression	22
2.3.3.\	Des investissements œuvrant à l'attractivité et à la préservation de la qualité de vie sur le territoire : 23	
2.3.3.\	Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique 24	
3	– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES.....	25
3.1	Budget assainissement	25
3.1.1	Synthèse de la section de fonctionnement :.....	26
3.1.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	26
3.1.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	26
3.1.2	Synthèse de la section d'investissement.....	27
3.2	Budgets eau potable.....	28
3.2.1	Budget EAU sous gestion régie directe (SEV)	28
3.2.1.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement	29
3.2.1.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement	29
3.2.1.3	Synthèse de la section d'investissement	29
3.2.2	Budget EAU sous gestion délégation de service public (SEVC)	30
3.2.2.1	Synthèse des principales recettes de fonctionnement :.....	31
3.2.2.2	Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :	31
3.2.2.3	Synthèse de la section d'investissement :	31

3.3	Budget transports	32
3.3.1	Synthèse de la section de fonctionnement.....	33
3.3.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	33
3.3.1.1	Les dépenses réelles de fonctionnement	33
3.3.2	Synthèse de la section d'investissement.....	33
3.4	Synthèse des résultats 2021 des autres budgets.....	34
3.4.1	Zones d'activités économiques	34
3.4.2	Energies renouvelables	34
4	– Situation de la dette au 31/12/2021	35
4.1	La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE).....	35
4.2	la gestion active de la dette	36
5	– LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
5.1	Les garanties d'emprunts.....	37
5.2	Les détentions de parts en capital.....	38
5.3	Les délégations de service public	38

Le compte administratif permet d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Il retrace ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informe des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

L'analyse du compte administratif est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et de renseigner sur la situation financière de la CAN.

Le compte administratif 2021 sera étudié à partir de :

- I – Analyse financière globalisée
- II – Analyse financière du budget principal
- III – Analyse financière des budgets annexes
- IV – La gestion de la dette
- V – Les autres engagements financiers

1 ANALYSE FINANCIERE AGREGREE

1.1 LES ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Pendant cette période de crise, le budget principal de la CAN est caractérisé par une atonie de ses recettes fiscales et une reprise lente des produits tarifaires en raison de la fermeture des équipements communautaires au 1er trimestre 2021. En matière de dépenses, la progression constatée est liée à des contraintes (énergie, personnel), partiellement neutralisée par les recettes liées à la mutualisation.

L'autofinancement, constaté en diminution maîtrisée sur l'exercice 2021, est mobilisé pour financer une dynamique d'investissements soutenue, dans le cadre également d'un recours réfléchi à l'emprunt.

Les budgets annexes sont caractérisés par une forme de résilience, retrouvant leurs niveaux de recettes et de dépenses antérieurs à la crise COVID, du fait notamment du rattrapage de dépenses décalées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de la reprise de la dynamique du versement mobilité pour le budget transport.

Tous budgets confondus en 2021, sont constatées une légère reprise des recettes (+0,28% entre 2020/2021) et une évolution maîtrisée des dépenses (+0,79% entre 2020/2021).

Si les fondamentaux restent robustes avec une capacité d'emprunt réelle et un niveau d'autofinancement élevé, il convient de rester vigilant sur la trajectoire de nos finances afin de préserver à l'avenir nos marges d'investissement pour le territoire.

1.1.1 Balance générale

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Moyenne 2021/2021	
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	135 260 890	136 487 942	143 441 780	143 392 564	143 797 396	404 832	0,28%	1,56%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	107 600 372	108 648 470	114 055 821	114 226 236	115 133 575	907 339	0,79%	1,72%
Autofinancement brut retraité	27 660 518	27 839 473	29 385 959	29 166 328	28 663 821	-502 507	-1,72%	0,93%
Capital de la dette	6 554 167	6 977 063	7 369 442	7 468 261	7 770 830	302 569	4,05%	4,37%
Dette récupérable	684 738	712 043	544 574	280 539	287 910	7 371	2,63%	-16,35%
Autofinancement net retraité	21 791 089	21 574 453	22 561 092	21 978 606	21 180 901	-797 706	-3,63%	-0,66%

L'autofinancement brut retraité¹ diminue de 1,72% sur 2021 tout en représentant un taux d'épargne brute (Autofinancement/RRF) de près de 20%, indicateur très éloigné du seuil d'alerte fixé à 7%.

En raison d'un accroissement de la dette sur les 2 dernières années (+ 32,084 M€) justifié par les conditions favorables du marché de l'endettement, l'autofinancement net moyen diminue de 0,66% par rapport à 2017 montrant une réelle solidité compte tenu du niveau d'investissement réalisé sur la période.

1.2 RESULTATS CUMULES

Le résultat de clôture cumulé 2021 présente une réserve d'investissement de 20,611 M€ déduction faite du financement anticipé des reports 2022.

¹ Le retraitement consiste à déduire certaines dépenses et recettes exceptionnelles afin d'assurer une comparabilité entre exercice (Méthode identique à la DDFIP pour également se comparer aux autres EPCI). Il s'agit de déduire les provisions et reprises, les étalements de charges et les cessions d'actifs.

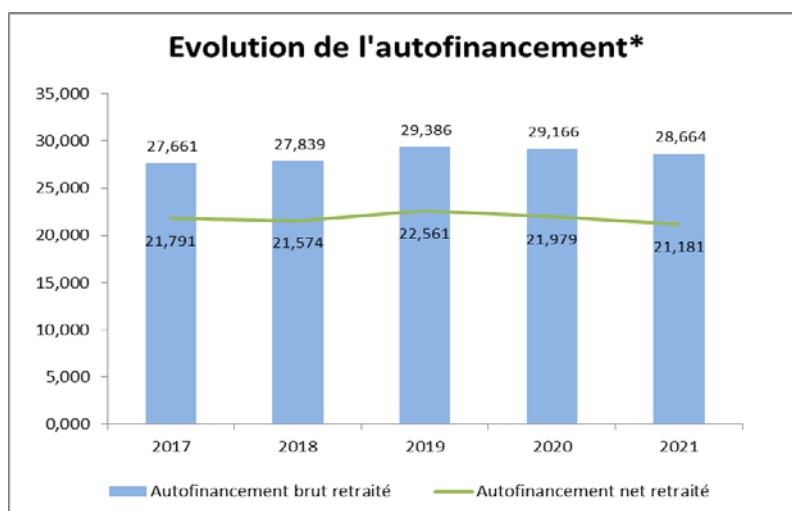
	Principal	Transports	Assainissement	SEV	SEVC	Energie	Total	ZAE
Recettes totales	160 814 667	23 577 209	26 578 439	15 408 720	2 031 084	76 646	228 486 765	7 654 151
Dépenses totales	138 398 571	18 607 074	23 780 026	15 180 901	2 055 149	63 943	198 085 665	12 302 953
Résultats 2021	22 416 096	4 970 134	2 798 413	227 819	-24 066	12 703	30 401 100	-4 648 802
Résultats antérieurs	-12 311 102	7 092 015	3 304 270	2 367 995	2 648 131	41 136	3 142 446	7 435 325
Restes à réaliser d'investissement	-7 460 049	-2 330 529	-2 176 537	-964 901	0	0	-12 932 015	-602 438
Excédent (+) de financement	2 644 946	9 731 621	3 926 146	1 630 913	2 624 066	53 839	20 611 531	2 184 085

Ce résultat excédentaire est majoritairement présent :

- Sur le budget transports pour 9,372 M€ lié notamment à une recette d'avance de versement mobilité en 2021 pour 1,343 M€ et au faible renouvellement de la flotte de bus sur les deux dernières années 0,574 M€ (priorisation faite à l'acquisition de bus GNV nécessitant préalablement une adaptation technique) et aux retards de livraison,
- Sur les budgets eau et assainissement pour 8,181 M€ du fait d'un investissement limité sur les deux dernières années (crise sanitaire 2020 et reprise limitée sur 2021).

1.3 NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT RETRAITE

L'autofinancement retraité diminue de 1,72% entre 2020 et 2021 passant de 29,166 M€ à 28,664 M€.



* hors budget annexe ZAE

Cette baisse s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire ayant eu des conséquences sur les dépenses d'exploitation du budget assainissement notamment (analyses complémentaires) et sur les recettes tarifaires du budget principal (perte de 500 K€ par rapport aux montants attendus liés à la fermeture au public des 5 premiers mois de l'année de nos équipements).

2 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

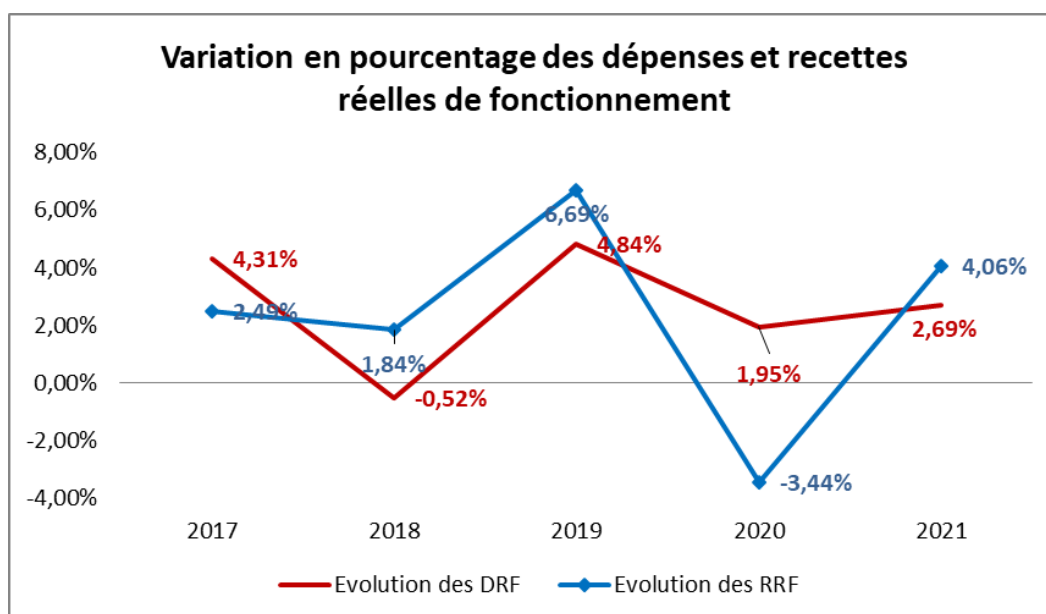
Les tableaux ci-après retracent les données financières de 2017 à 2021. Les éléments des budgets Immobilier d'entreprises et AATVA, fusionnés au 1^{er} janvier 2021, ont été agrégés avec le budget principal sur les années antérieures, pour assurer une comparabilité à périmètre identique, et retraité des flux internes de contribution entre budgets (ces derniers n'ayant plus lieu avec un budget unique).

2.1 ANALYSE SYNTHETIQUE DES RESULTATS 2021

2.1.1 Evolution des comptes administratifs

Taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2021 = + 2,69%

Taux d'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) 2021 = +4,06%



La lecture brute de cette courbe montre que la dynamique des recettes est restée supérieure à celle des dépenses. Toutefois, cela résulte notamment de recettes exceptionnelles liées à des reprises de provision. Comme on le voit ci-après, bien que les niveaux restent malgré tout élevés, l'autofinancement brut et net suit une trajectoire de diminution progressive à maîtriser dans le temps pour maintenir les capacités à investir.

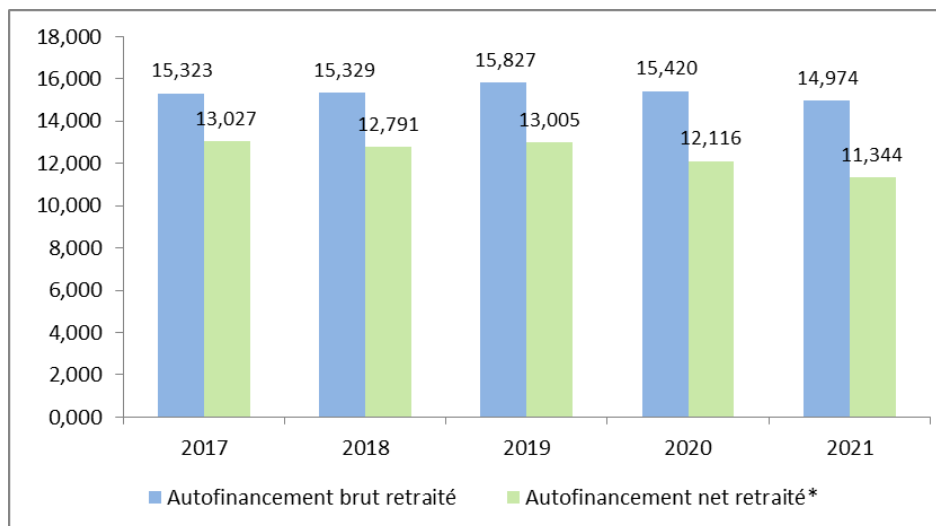
Dans l'évolution des recettes 2021, on constate une reprise rapide de la fiscalité et des recettes tarifaires, en berne sur 2020.

Sur les dépenses, il faut noter une évolution des dépenses de personnel et une trajectoire haussière et constante des coûts de traitements des déchets (TGAP notamment).

2.1.2 Niveau d'autofinancement

Autofinancement (en M€)

La méthode appliquée est celle de la Direction Générale des Finances publiques, permettant ainsi de fiabiliser la comparabilité avec les autres EPCI.



*Autofinancement **net retraité** de la dette récupérable (recette au 27 neutralisant la dépense au 16)

2.1.3 Balance générale rétrospective du budget

	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
FONCTIONNEMENT										
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	90 639 227	2,49%	92 309 710	1,84%	98 489 261	6,69%	95 101 509	-3,44%	98 967 339	4,06%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	76 815 661	4,31%	76 417 310	-0,52%	80 114 859	4,84%	81 676 868	1,95%	83 875 328	2,69%
EPARGNE BRUTE (3) = (1) - (2)	13 823 566	-6,54%	15 892 400	14,97%	18 374 403	15,62%	13 424 642	-26,94%	15 092 012	12,42%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE (4)	2 295 717	7,80%	2 538 729	10,59%	2 822 211	11,17%	3 303 595	17,06%	3 630 670	9,90%
EPARGNE NETTE (5) = (3) - (4)	11 527 849	-8,96%	13 353 671	15,84%	15 552 192	16,46%	10 121 046	-34,92%	11 461 341	13,24%
INVESTISSEMENT										
RECETTES EXTERNES (6)	2 379 292		4 702 071		5 097 561		5 903 640		14 909 926	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS (7)	463 668		746 840		1 663 525		423 202		4 598 127	
EMPRUNTS DE L'ANNEE (8)	4 395 915		0		7 000 000		15 000 000		15 000 000	
OPE NEUTRES DE DETTE (9)	1 540 000		1 400 000		1 260 000		1 120 000		0	
TOTAL Recettes Réelles Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	22 602 441		22 741 311		33 395 489		35 871 484		49 600 065	
DEPENSES EQUIPEMENTS (11)	21 340 304		24 318 497		35 582 432		33 672 925		37 481 754	
AUTRES DEPENSES (12)	1 395 408		351 437		1 849 751		407 016		1 108 085	
OPE NEUTRES DE DETTE (13)	1 540 000		1 400 000		1 260 000		1 120 000		0	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest (14) = (4) + (11) + (12) + (13)	26 571 428		28 608 663		41 514 395		38 503 536		42 220 509	
RESULTAT EXERCICE (15) = (10) - (14)	-3 968 987		-5 867 352		-8 118 906		-2 632 052		7 379 555	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002) (16)	23 330 842		19 361 855		13 494 503		5 357 492		2 725 440	
APUREMENT 1069					-18 105					
RESULTAT DE CLOTURE (17) = (15) + (16)	19 361 855		13 494 503		5 357 492		2 725 440		10 104 995	

*Autofinancements **non retraités**

La forte évolution du résultat de clôture est notamment liée au rattrapage de perception du FCTVA au titre des années 2019 (3 trimestre) et 2020, ainsi que la perception des 3 premiers trimestres 2021 avec la mise en place de l'automatisation de la gestion. Ce résultat va servir dès 2022 à financer nos investissements.

2.2 UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT MARQUEE PAR DE FORTES CONTRAINTES

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre selon leurs périmètres de compétences connaissent de fortes rigidités de gestion dans leurs dépenses.

Parallèlement, les réformes et décisions récentes en matière fiscales et de dotations impactent les leviers possibles restreignant l'autonomie financière de notre collectivité. Pour rappel, la baisse des valeurs locatives des locaux industriels (compensée par l'Etat) réduit la base de ces établissements sur lequel le taux de CFE ou de TFB sont appliqués. Egalement, la suppression de la taxe d'habitation a réduit la capacité de la CAN à agir sur le taux (perte d'autonomie fiscale). Seuls les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des taxes foncières pourront désormais être ajustés.

Ci-après, il est présenté pour 2021 les moyens mobilisés (les ressources) avant de présenter les principales dépenses de fonctionnement consacrées à l'exercice de nos politiques publiques.

2.2.1 Analyse des leviers sur les recettes réelles de fonctionnement

2.2.1.1 Une fiscalité atone sur 2021 : 65,884 M€ (-0,66% par rapport à 2020)

Le produit fiscal évolue par l'intermédiaire de différents facteurs :

- L'évolution des bases d'imposition suite à un élargissement de l'assiette taxable (création d'entreprises, nouveaux habitants, nouvelles constructions...),
- La modification du taux d'imposition,
- La revalorisation réglementaire des valeurs locatives articulée autour de 3 régimes distincts :
 - o **Les locaux d'habitation et les locaux industriels** : évolution de l'indice de consommation harmonisé constatée en novembre n-1 (TFB, TFNB, TEOM et CFE des locaux industriels).
 - o **Les locaux professionnels** (hors locaux industriels et hors locaux soumis à la base mini de CFE) : Evolution de l'indice des loyers applicable par secteur et par catégorie constatée sur le territoire (TFB, TEOM, CFE).
 - o **Les bases minimum de CFE** (activité dans des locaux ayant une base foncière faible ou absence de locaux) : Taux d'inflation hors tabac prévu dans la loi de finances de l'année.

Le tableau ci-dessous présente les hausses réglementaires constatées depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021
Locaux d'habitation	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,2%
Locaux professionnels	0,4%	1,2%	0,2%	0,5%	0,7%
Base minimum de CFE	0,8%	1,0%	1,3%	1,0%	0,6%

En 2021, les recettes de fiscalité de la CAN se sont élevées à **65,884 M€** (contre 66,320M€ en 2020), soit - 0,66% par rapport à 2020.

La diminution des recettes fiscales en 2021 est principalement due :

- au produit de CVAE -0,845 M€ en 2021 par rapport à 2020, conséquence de la baisse de l'activité économique en 2020 liée à la crise sanitaire,

- au produit de CFE -0,979 M€ en 2021 par rapport à 2020 en raison de la réduction de 50% des bases des établissements industriels, compensé par l'Etat sous forme d'allocations. A noter que le montant compensé s'élève à 1,389 M€ (chap. 74) permettant de constater une évolution de la CFE totale de 0,409 M€ sur 2021.

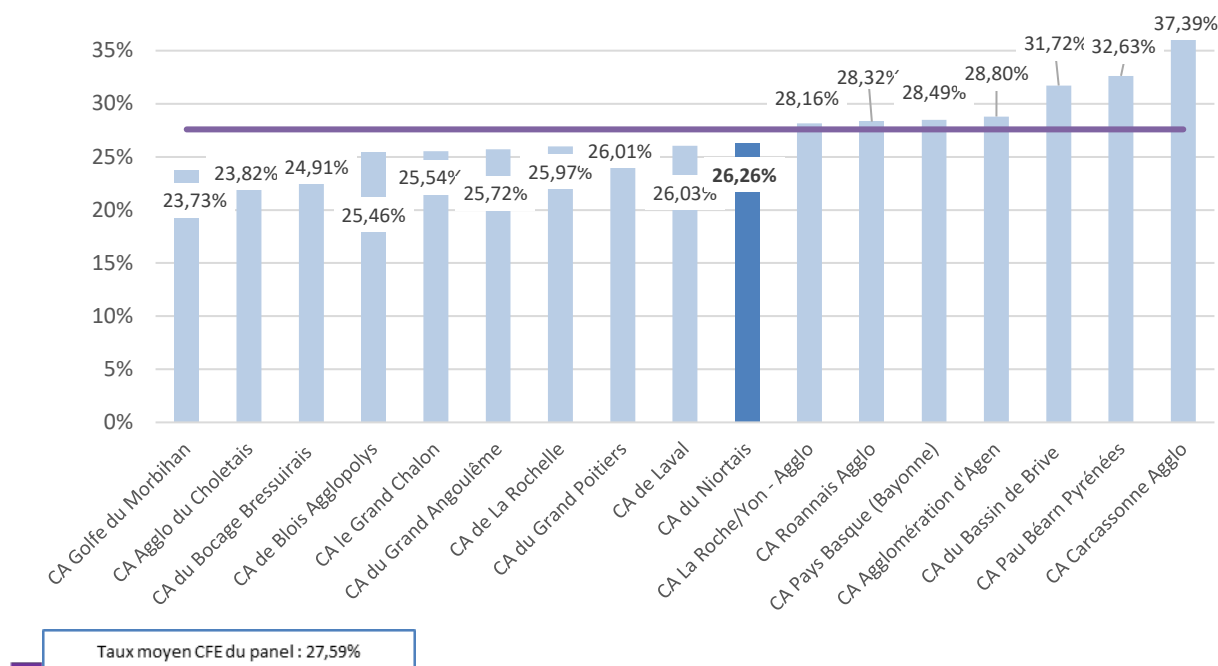
Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe.

Evolution des recettes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evol en % 2021/2020	Evol moy depuis 2017
Taxe d'habitation	17 217 713	17 509 073	17 982 759	18 304 166	747 537	-95,9%	-22,4%
Taxe foncière Bâti	74 569	75 943	77 596	79 174	77 931	-1,6%	+1,1%
Taxe foncière non Bâti	122 061	123 522	126 583	128 198	128 593	+0,3%	+1,3%
TF additionnelle non bâti	142 813	143 168	146 271	148 369	147 856	-0,3%	+0,9%
TEOM	15 388 038	15 693 608	16 030 123	16 387 085	16 561 902	+1,1%	+1,9%
Rôles supplémentaires ¹	32 833	48 238	56 944	47 321	87 814	+85,6%	+33,4%
Total impositions "ménages"	32 978 027	33 593 552	34 420 276	35 094 313	17 751 633	-49,4%	-10,8%
CFE	12 086 701	12 673 337	12 833 775	13 079 081	12 099 654	-7,5%	+0,1%
CVAE	13 185 027	12 686 049	13 331 979	14 372 605	13 527 749	-5,9%	+0,8%
IFER	1 051 134	1 109 913	1 133 297	1 164 436	1 211 827	+4,1%	+3,6%
TASCOM	2 540 032	2 035 294	2 340 003	2 257 831	2 148 260	-4,9%	-3,3%
Rôles supplémentaires ¹	490 700	603 986	704 686	351 837	327 047	-7,0%	-4,3%
Total impositions "économiques"	29 353 594	29 108 579	30 343 740	31 225 790	29 314 537	-6,1%	+0,0%
Fraction de TVA					18 817 505		
Total recettes fiscales budget principal	62 331 621	62 702 131	64 764 016	66 320 103	65 883 675	-0,7%	+1,4%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension et la politique de modération fiscale portée par l'assemblée communautaire.

Le graphique ci-dessous montre le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPCI de la strate 100 000 à 200 000 habitants.

Comparaison des taux de CFE en 2021



La CAN disposait du pouvoir de taux de fiscalité sur la TH. Cette dernière est désormais supprimée sur les résidences principales. Aussi, à partir de 2021, le levier fiscal se concentrera sur la taxe sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. C'est seulement après une augmentation de ces taxes que le taux de CFE pourra évoluer. En effet, le taux de cette imposition ne peut augmenter plus fortement que la progression constatée entre N-2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taux TFB, TFNB cumulé des 40 communes et de l'EPCI.

La CAN dispose également d'autre taxe ménage, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), représentant un montant de 16,562 M€. Cette taxe est à mettre en regard du coût de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Concernant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), il faut noter que le taux applicable n'est pas décidé par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif adopté par le Parlement (le taux théorique unique et uniforme est de 0,75%). Au titre de la baisse des impôts de production, les entreprises assujetties à la CVAE ont connu une réduction de 50% du taux d'imposition (avant 2021, le taux était de 1,5%). En compensation, la CAN s'est vue attribuée la part CVAE dévolue à la Région. Cette évolution est neutre pour les montants perçus par la CAN : il n'y a en effet à ce titre aucune perte fiscale pour notre collectivité du fait de la récupération de la part de la Région.

Aussi, la CAN ne dispose pas de levier direct sur cette ressource la plus dynamique sur la période 2017/2021 avec +0,80%/an.

	2017	2018	2019	2020	2021
CVAE	13 185 027	12 686 049	13 331 979	14 372 605	13 527 749
Variation		-3,78%	5,09%	7,81%	-5,88%

Concernant la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant, à la totalité de la surface de vente, un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,30.

Pour 2021, le montant de la TASCOM s'élève à 2,148 M€ contre 2,258 M€ en 2020, soit -4,9%, qui s'explique notamment par des retards de paiements dû à la crise sanitaire. La CAN est au maximum du coefficient applicable avec 1,30.

2.2.1.2 Les produits tarifaires : 2,527 M€ (+25,73% par rapport à 2020)

Les recettes des produits tarifaires de nos équipements représentent un montant de 2,527 M€.

2020 a été une année exceptionnellement basse du fait de l'effet crise sanitaire avec la fermeture de l'ensemble des équipements sur plusieurs mois. L'impact sur les recettes avait porté sur -1,175 M€.

En 2021, l'ouverture du bassin intérieur de la piscine Pré-Leroy au 15 novembre et du bassin extérieur le 13 décembre nous a permis d'amorcer un rattrapage de recettes sans toutefois revenir aux produits perçus antérieurement. Par ailleurs, il faut noter la gratuité instituée dans les médiathèques au 1/07/2021. En réalité, ce sont les recettes liées à l'activité d'immobilier d'entreprises et à la redevance spéciale sur les ordures ménagères qui ont connu la plus forte progression sur la période, expliquant la reprise globale des produits tarifaires constatée en 2021.

Politique	Montants 2017	Montants 2018	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Var 2021/2020	Evol moyenne depuis 2017
Sports d'eau	1 037 142 €	1 046 952 €	905 144 €	428 747 €	478 601 €	11,63%	-13,40%
Patinoire	0 €	103 493 €	191 397 €	125 372 €	107 711 €	-14,09%	12,12%
Musées	76 324 €	78 404 €	105 783 €	75 867 €	59 718 €	-21,29%	-2,98%
Conservatoire	341 156 €	331 925 €	354 848 €	178 764 €	198 830 €	11,22%	-8,55%
Médiathèques	80 937 €	67 089 €	56 316 €	39 666 €	25 131 €	-36,64%	-24,84%
Arts plastiques	60 021 €	59 258 €	60 222 €	26 824 €	29 902 €	11,48%	-10,91%
Sous total produits Culture/sports	1 595 580 €	1 687 121 €	1 673 710 €	875 239 €	899 892 €	2,82%	-9,99%
Gens du voyage	75 758 €	71 955 €	91 515 €	62 287 €	84 822 €	36,18%	6,60%
Immobilier d'entreprises	393 798 €	385 085 €	483 928 €	408 223 €	608 830 €	49,14%	14,24%
Redevance spéciale ordures ménagères	1 021 783 €	1 014 974 €	935 349 €	664 083 €	933 516 €	40,57%	0,76%
TOTAL	3 086 918 €	3 159 135 €	3 184 502 €	2 009 831 €	2 527 060 €	25,73%	-2,00%

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses courantes des politiques culturelles et de loisirs, la part couverte par les recettes individuelles des tarifs.

Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles courantes 2021 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles courantes (C)	Dont revenus tarifaires 2021 (D)	
Sports d'eau	3 070 304 €	2 135 938 €	521 276 €	478 601 €	15,59%
Patinoire	655 763 €	482 553 €	108 536 €	107 711 €	16,43%
Musées (Donjon/Agesci)	1 254 747 €	872 044 €	65 193 €	59 718 €	4,76%
Conservatoire	2 639 388 €	2 498 144 €	318 203 €	198 830 €	7,53%
Médiathèques	2 961 277 €	2 439 997 €	73 577 €	25 131 €	0,85%
Arts plastiques	240 433 €	210 540 €	29 902 €	29 902 €	12,44%

2.2.1.3 La dotation globale de fonctionnement : 14,399 M€ (-1,57% par rapport à 2020)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

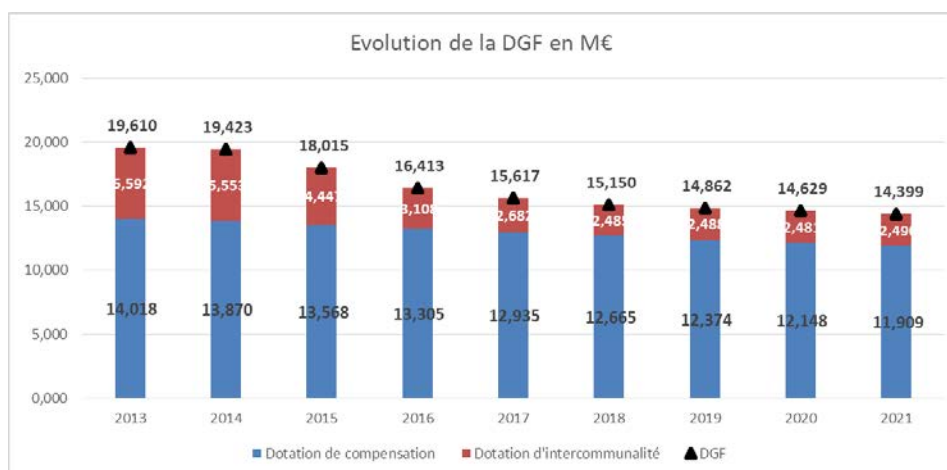
- **la dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

En 2021, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,490 M€ contre 2,481 M€ en 2020.

- **la dotation de compensation** : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2021, la dotation de compensation s'élève à 11,909 M€ contre 12,148 M€ en 2020, soit une baisse de 1,97%. Depuis 2013, c'est une lente érosion de notre dotation qui est constatée (cf. graphique ci-dessous).

Depuis 2013, la perte cumulée de dotation d'intercommunalité et de compensation s'élève à 28,369 M€.



2.2.1.4 Les autres participations de fonctionnement

Les principales participations de fonctionnement sont les suivantes :

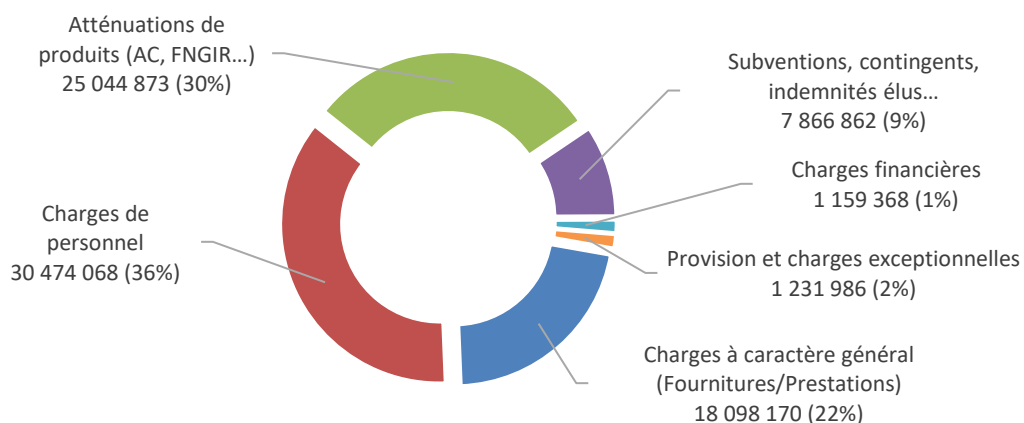
	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation générale de décentralisation	48 092 €	107 370 €	7 898 €	10 506 €	85 640 €
Fond d'insertion pour les personnes handicapées	0 €	0 €	87 270 €	21 190 €	51 253 €
Cohésion sociale (ARS pour Contrat local de Santé - FSE pour PLI)	92 910 €	119 934 €	57 237 €	107 825 €	139 166 €
Plateforme réno énergétique (Région/Ademe)	135 000 €	33 087 €	70 300 €	67 500 €	133 952 €
CRD (subv. Enseignement artistique Etat, département)	88 984 €	88 200 €	85 000 €	85 000 €	86 000 €
Aires d'accueil des GdV (CAF)	138 504 €	140 472 €	149 532 €	156 784 €	114 012 €
Déchets - éco organismes	1 691 825 €	1 467 602 €	1 473 200 €	1 423 270 €	2 055 824 €
TOTAL	2 195 315 €	1 956 665 €	1 930 436 €	1 872 074 €	2 665 847 €

A noter une forte progression en 2021 des versements d'éco-organismes intervenant dans la politique des déchets. Ces structures collectent des financements auprès de filières productrices de déchets et apportent un concours financier aux collectivités en charge de la compétence déchets, sur des projets spécifiques de recyclage et d'économie circulaire. Il est à noter qu'il y a peu de visibilité sur le niveau de valorisation et la temporalité de ce type d'encaissements.

En 2021, ces participations sont notamment versées par :

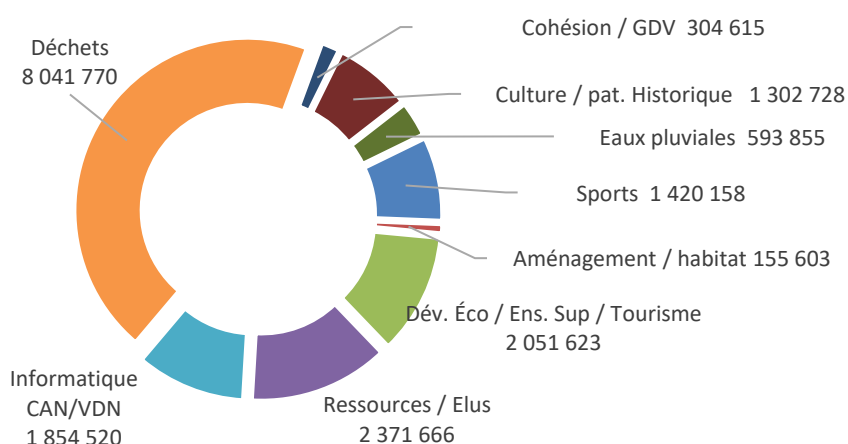
- l'Etat : DGD, FCTVA, CAF... pour 0,431 M€
- la Région nouvelle Aquitaine pour 0,132 M€
- Le Département des Deux-Sèvres pour 0,133 M€
- Divers organismes publics ou privés (ADEME, CDC, entreprises...) pour 2,163 M€

2.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement : 83,875 M€



2.2.2.1 Des charges à caractère général contenues (chapitre 011) : **18,098 M€** (+1,05% par rapport à 2020, soit +0,188 M€)

Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à la mise en œuvre des missions de services publics de la CAN. La répartition par politique des charges à caractère général pour 2021 est la suivante :



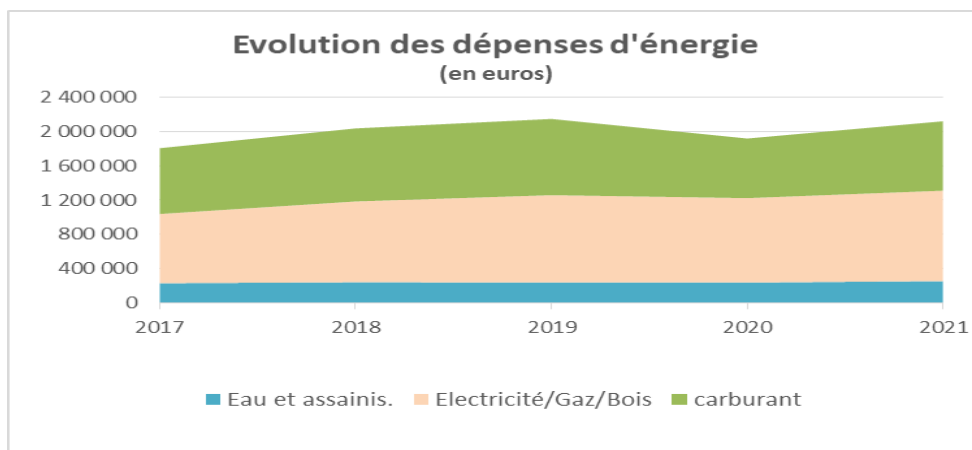
On note une maîtrise de ce chapitre important avec une évolution inférieure à l'inflation constatée sur 2021 (+1,6%). Sont présentés ci-après les grands types de dépenses de ce chapitre pour lequel une forte pression est apparue en 2022 avec la forte augmentation des énergies et des révisions sur les marchés des déchets notamment.

En 2021, l'augmentation s'explique notamment par la reprise de l'activité et la moindre fermeture des équipements, ainsi que la réouverture de la piscine Pré-Leroy au 15 novembre.

Egalement, il faut noter l'impact de la Taxe générale sur les activités polluantes sur la partie traitement des déchets.

- Des coûts d'énergies revenus au niveau de 2019 (2,117 M€)

L'agglomération, par la nature de ses activités, supporte de fortes dépenses en énergie pour faire fonctionner son patrimoine (grands équipements d'intérêt communautaire) et organiser ses interventions dans des secteurs d'activités fortement consommateurs (déchets, assainissement, eau par exemple).



En 2021, les dépenses de carburant connaissent une augmentation (+0,188 M€) liée à la reprise de l'activité (720 506 litres en 2021 contre 685 058 litres en 2020).

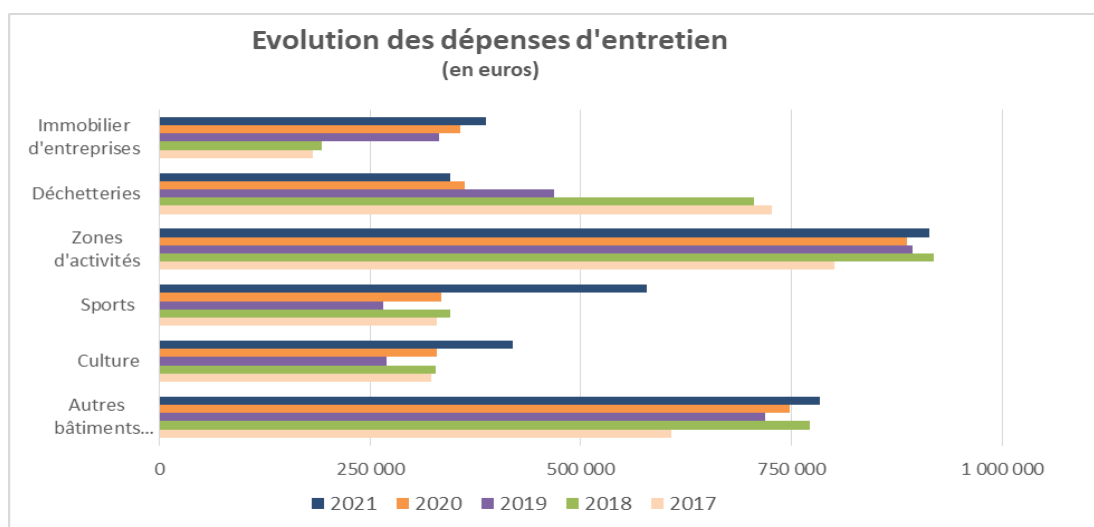
Au niveau du poste électricité/gaz, l'évolution s'est élevée à +0,087 M€. Cependant, il est à noter que le mois de décembre est tronqué de 0,100 M€ en raison de factures transmises tardivement par le fournisseur pour un traitement sur 2021. Aussi, l'augmentation retraitée porte sur 0,187 M€ prenant en compte l'ouverture du nouvel équipement Pré-Leroy sur 2 mois et l'augmentation des coûts énergétiques sur la fin d'année.

- Un coût corrélé à l'élargissement des compétences et de l'évolution du patrimoine de la collectivité (3,427 M€)

Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance permanents. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

Parmi le patrimoine à entretenir, il faut noter celui des bâtiments publics administratifs (23% des dépenses totales d'entretien), culturels (12%), des zones d'activités économiques (27%), des déchetteries (10%), des équipements sportifs (17%) et des bâtiments immobiliers (11%).

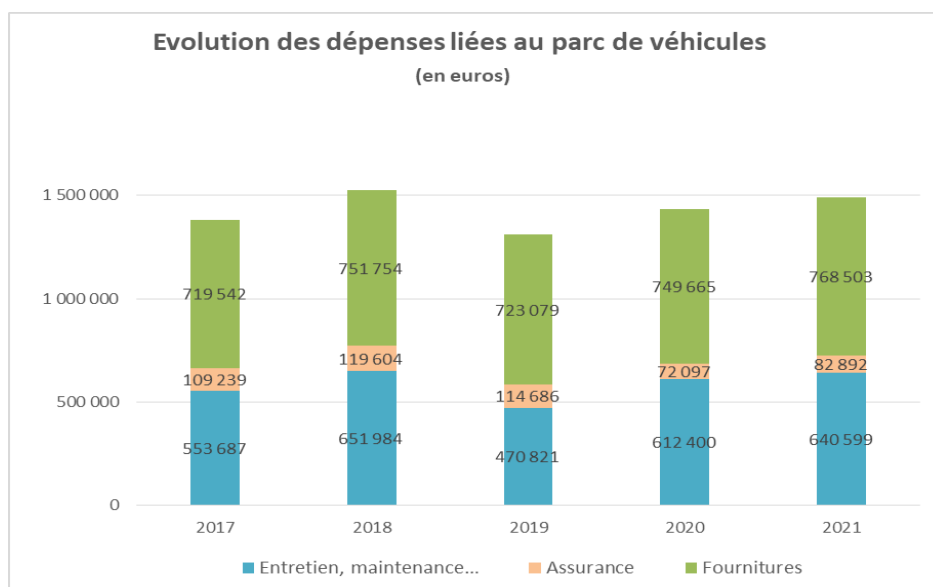
Les facteurs, impactant directement ces dépenses, restent l'intégration des nouvelles zones d'activités économiques, l'élargissement du patrimoine immobilier et les éventuelles normes réglementaires.



Il est à noter que la gestion en année pleine du Complexe Venise Verte (Niort) en 2021 explique la progression des dépenses d'entretien sur les équipements sportifs, cette dépense étant compensée.

- Une gestion mutualisée du service commun des ateliers mécaniques (1,492 M€)

Le coût global d'entretien des véhicules et matériels représente 1,492 M€. Le coût des charges afférent aux activités CAN s'établit à 1,011M€ (contre 1,021 M€ en 2020) et celles relatives à la Ville de Niort est passée à 0,461 M€ (contre 0,414 M€ en 2020).



D'une année à l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les aléas de pannes onéreuses sur matériels spécifiques (camion-benne, surfaceuse, cribleurs...).

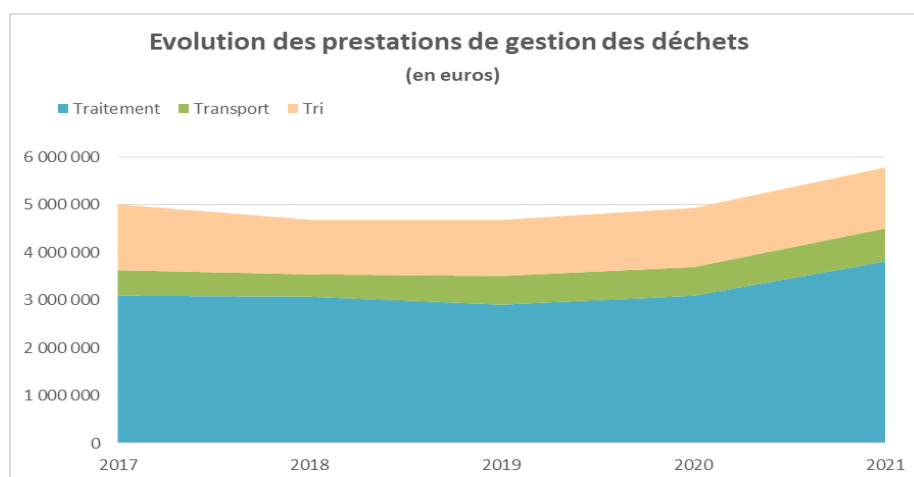
En 2021, ce coût CAN est stable. Depuis 2020, les dépenses antérieurement affectées sur le budget assainissement sont désormais prises en charge par le budget principal pour simplifier et fluidifier la gestion des stocks. Ces dépenses font l'objet d'une refacturation directe aux budgets annexes pour un montant de 0,134 M€ en 2021.

L'augmentation générale s'explique également par l'augmentation des tarifs des fournisseurs et prestataires et par l'augmentation du nombre d'interventions du fait du vieillissement du parc automobile, notamment celui des déchets (bennes...).

- Une pression forte sur le coût des traitements des déchets ménagers (5,782 M€)

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Ce poste de dépenses est donc surtout impactant au chapitre 012.

En revanche, après la collecte, des prestations externalisées prennent le relais pour le transport, le tri, et le traitement. Ces charges représentent 5,782 M€ en 2021 contre 4,933 M€ en 2020. Cette augmentation est essentiellement due à celle de la TGAP dont le montant est passé en moyenne de 25€ à 37€ la tonne au 1^{er} janvier 2021, soit une augmentation de +48%, impactant ainsi le budget de + 0,364 M€.



Focus : *la gestion des déchets fait l'objet d'une annexe spécifique dans le compte administratif (partie IV D13.1 et D13.2) :*

La politique Déchets ménagers connaît une forte dynamique liée aux contraintes réglementaires (part de TGAP importante), aux tonnages à traiter toujours élevés, aux coûts des marchés transports et traitements ainsi que des dépenses de personnel en raison des besoins de remplacements (+1,380 M€ en dépenses réelles par rapport à 2020).

Toutefois, la dynamique des recettes à travers la TEOM (+230 €), la valorisation des déchets (+632 K€), la tarification des services dont redevance spéciale (+742 K€) et une reprise des provisions (+925 K€) permettent de couvrir sur 2021 la hausse des dépenses.

A cet égard, il faut rappeler que l'autofinancement retraité de cette politique s'est élevé à 4,128 M€ en 2021 contre 3,902 M€ en 2020.

Cet autofinancement couvre les dépenses actuelles d'acquisitions de matériels et d'aménagement de nos déchetteries qui se sont élevées en 2021 à 2,871 M€.

- Les autres grands postes (2,846 M€) :

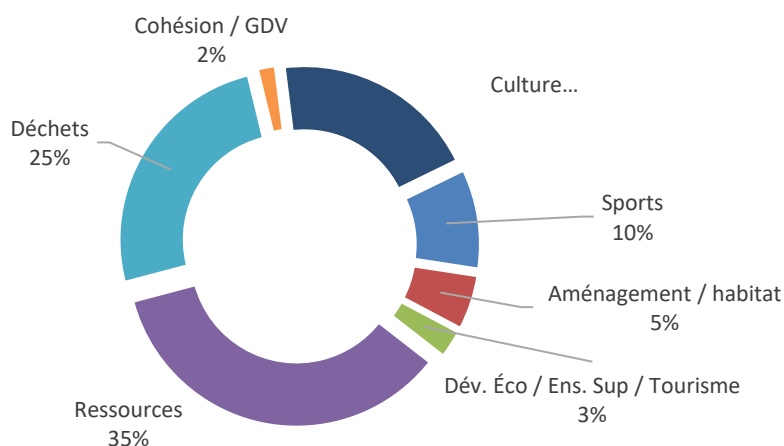
Il est décrit ci-dessous les autres domaines marquants de l'exercice 2021 :

- La contribution eaux pluviales de 0,594 M€ représente la part du budget principal versée au budget assainissement, soit 4€/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d'œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d'investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d'être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.
- Le système informatique et les télécommunications est géré de manière mutualisée (VdN/CAN) en regroupant l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La part des dépenses consacrées à l'activité Ville, pour laquelle un remboursement a été encaissé, s'élève à 1,038 M€ en 2021.
- La filière numérique (0,088 M€, contre 0,164 M€ en 2019) regroupe les événements (Niort Numéric ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (Partenariat SPN ; Start-up toi-même). Pour la deuxième année consécutive, l'évènement Niort Numéric porté par cette filière n'a pu avoir lieu dans les mêmes conditions présentiellees en raison de la crise sanitaire. L'évènement s'est tenu sous forme de visio-conférences.

	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution eaux pluviales	835 787	782 946	586 942	576 401	593 855
Livres et jeux médiathèques	229 818	228 381	229 661	244 367	210 771
Système informatique	514 152	419 755	1 244 977	1 345 435	1 262 361
Frais de télécommunication	211 298	324 836	729 022	744 659	690 948
Filière numérique	376 023	405 363	476 265	163 978	88 482
	2 167 078	2 161 281	3 266 868	3 074 839	2 846 416

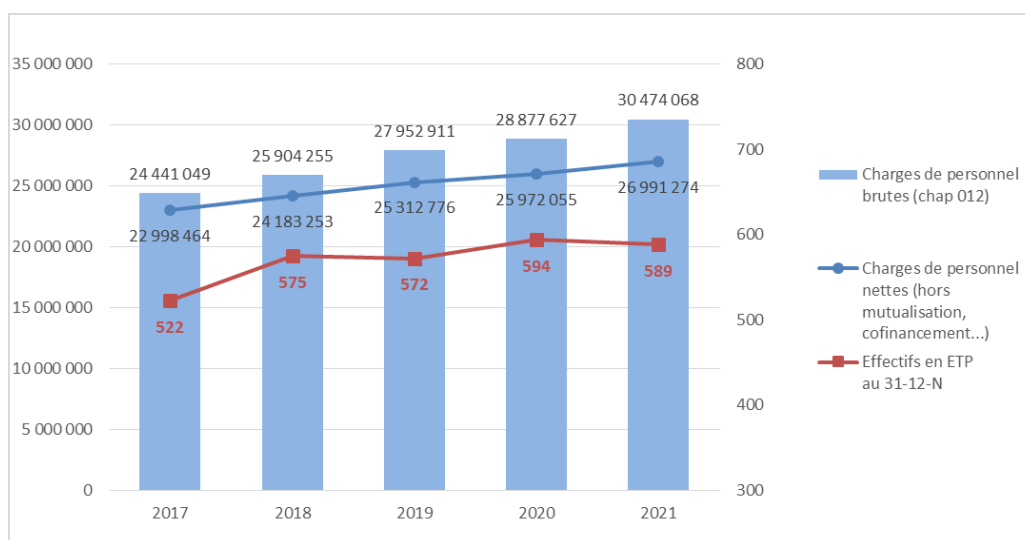
2.2.2.2 Des charges de personnel (chapitre 012) en phase de rattrapage : **30,474 M€** (+5,53% par rapport à 2020, soit +1,596 M€)

Au niveau du budget principal, les charges de personnel sont principalement réparties entre les fonctions Ressources (Entretien patrimoine, RH, Marchés publics, Finances, Communication...), la politique « Déchets » et les politiques culturelles et sportives.



La progression des charges de personnel 2021 relève principalement :

- Des évolutions contraintes et notamment l'effet Glissement-vieillesse-technicité représentant 1,16% d'augmentation de la masse salariale, soit + 0,252 M€,
- De l'impact en année pleine du transfert des agents Complexe Venise Verte +370 K€
- Les recrutements pérennes liés à de nouvelles organisations de services publics (ouverture de la piscine Pré Leroy, conseillers énergies, recrutement sur des métiers en tension notamment dans le domaine informatique, etc), les modalités de financement d'agents mis à disposition auprès de structures tierces et de l'impact en année pleine de recrutements effectués en 2020, soit + 0,883M€.
- Du recours à l'intérim du Centre de gestion pour assurer les remplacements ponctuels +136 K€



Il convient, toutefois, de préciser que la CAN encaisse des recettes ou prélève sur les AC des transferts de personnel participant à réduire le montant net des dépenses nouvelles de personnel. **Ainsi, le coût net s'établit à 26,991 M€², soit une augmentation de 3,92% (+1,019 M€).**

2.2.2.3 Des atténuations de produits caractérisées par leur rigidité (chapitre 014) : **25,045 M€ (+1,1% par rapport à 2020, soit +0,272 M€)**

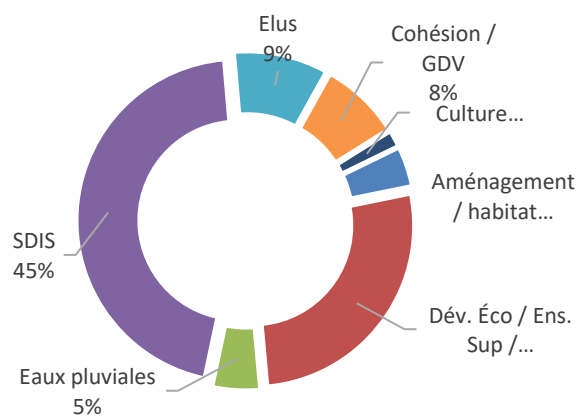
Ce chapitre budgétaire est un poste important des dépenses de fonctionnement de notre Agglomération qui se caractérise par sa grande rigidité. Sa stabilité apparente montre des évolutions dans les principaux domaines suivants :

- Les attributions de compensation versées aux communes résultant des transferts de compétences (**20,062 M€ en 2021**) sont identiques à 2020.
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€ qui est figé chaque année**.
- Les dégrèvements de TASCOT (0,144 M€) et CFE (0,161 M€), en augmentation, passant de 0,066 M€ en 2020 à **0,305 M€ en 2021**. Ces régularisations proviennent des demandes des entreprises, auprès de la DDFIP, sur des erreurs de surfaces prises en compte et le coût du dégrèvement exceptionnel de CFE adopté en 2020 pour les entreprises hôtelières, de restauration... (délibération CAN n°32 du 17/07/2020).
- Un reversement de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour auprès de l'office de tourisme est effectué chaque année. En 2021, il s'agit d'un reversement de **0,367 M€**.
- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales qui est en légère augmentation en passant de 0,169 M€ à **0,180 M€ en 2021**.

2.2.2.4 Des montants de subventions et participations stabilisés (chapitre 65) : **7,867 M€**

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également les indemnités des élus.

² Cette minoration tient compte des remboursements de mutualisation, des subventions obtenues finançant une partie des postes et des réductions d'attribution de compensation qui peuvent avoir lieu lors des transferts.



Ce chapitre, est stable sur 2021, malgré l'augmentation du contingent SDIS désormais versé par la CAN.

2.3 UNE SECTION D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DU TERRITOIRE

2.3.1 Des recettes réelles d'investissement corrélées à la dynamique des dépenses

Depuis deux ans, les investissements ont fortement progressé, nécessitant de fait une mobilisation de l'emprunt ayant conduit à une augmentation de son encours, dans un contexte favorable de taux d'endettement. Dans ce contexte, la CAN dispose toujours de marge de manœuvre dans ce domaine. Dans le même temps, l'ingénierie du financement au service de la contractualisation a permis d'optimiser les financements obtenus auprès de nos partenaires (Europe, Etat, Région, Département) sur des opérations d'envergure (Piscine Pré Leroy et Médiathèque Moinot à Niort notamment).

2.3.1.1 Un recours à l'emprunt ajusté au contexte de taux

En 2021, 15,000 M€ ont été mobilisés auprès des établissements suivants :

- La Banque Postale pour 7,000 M€ dont 5,000 M€ au taux fixe de 0,80% sur 20 ans et 2,000 M€ au taux fixe de 1,00% sur 30 ans.
- Arkéa pour 8,000 M€ au taux fixe de 1,02% sur 30 ans.

Le capital restant dû s'élève à fin 2021 à près de 58 M€ avec une capacité de désendettement de 3,87 années (ratio théorique déterminé à partir du stock de dette rapporté au montant d'autofinancement brut).

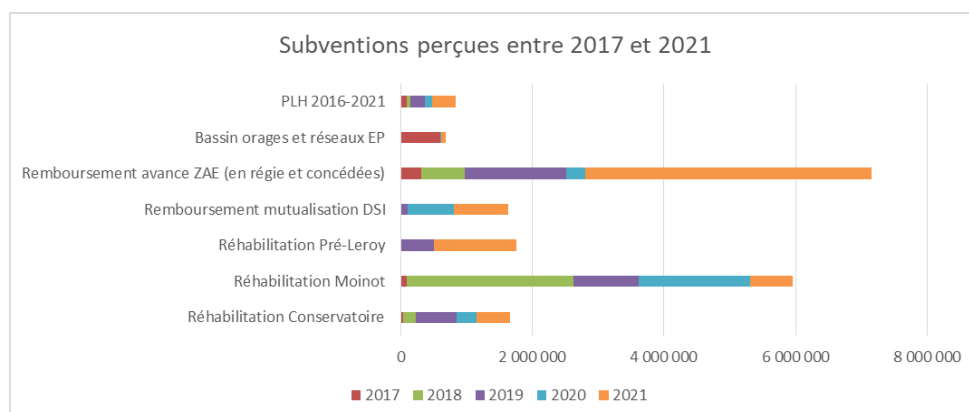
Il convient de rappeler que la dette n'est pas exposée à des risques de taux, tout d'abord, une grande partie étant fixée (90%) et le solde se répartissant entre du taux variable et des structures à barrière, c'est-à-dire prévoyant un basculement sur un index Euribor au-delà d'un seuil déterminé dans chaque contrat.

2.3.1.2 Des dotations et subventions pleinement mobilisées

Le Fonds de compensation de TVA versé par l'Etat a pour objet de rembourser la TVA acquittée par la collectivité principalement sur les investissements sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404% des montants TTC éligibles. Sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le calcul du FCTVA a été automatisé, permettant de réduire les délais de versement.

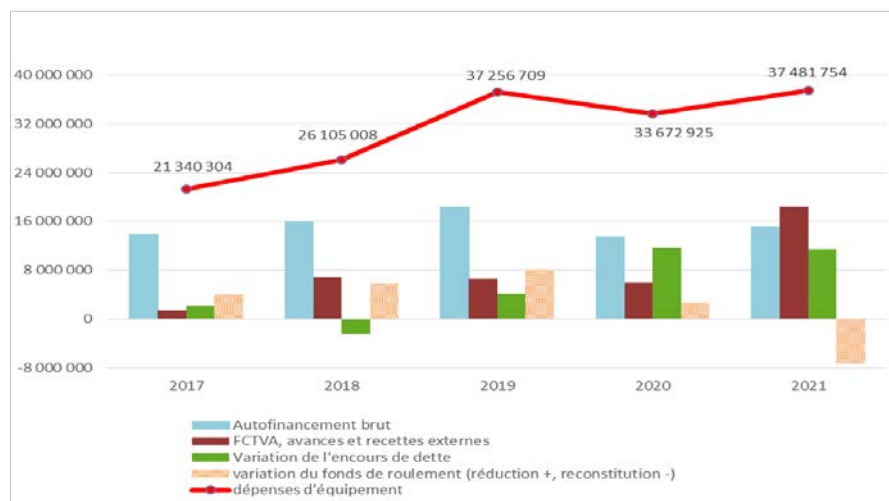
Ainsi, en 2021, la CAN a perçue 8,944 M€ de FCTVA contre 2,814 M€ en 2020. Cette année exceptionnelle tient compte du remboursement au titre du 2nd semestre 2019 et des montants dus sur 2020 et 2021.

Les autres principales subventions d'équipement perçues ou remboursement d'avances versées le sont pour les projets suivants :



2.3.2 Un mode de financement des investissements diversifié

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actifs, la consommation des résultats constitués (des excédents)... Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.



L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 15,092 M€ (à hauteur de 40,26%). Il faut y ajouter :

- la variation de la dette entre le nouvel encours (15,000 M€) et le remboursement en capital (3,919 M€), soit 11,369 M€,
- les recettes de FCTVA (8,944 M€) et de subventions (4,517 M€) notamment sur les projets du CRD (0,518 M€), de la médiathèque Moinot (0,654 M€) et de la piscine Pré-Leroy (1,249 M€).

Depuis 2017, la CAN a financé une partie de ses investissements par ses excédents cumulés. Ces deux dernières années, elle a également mobilisé des emprunts pour investir.

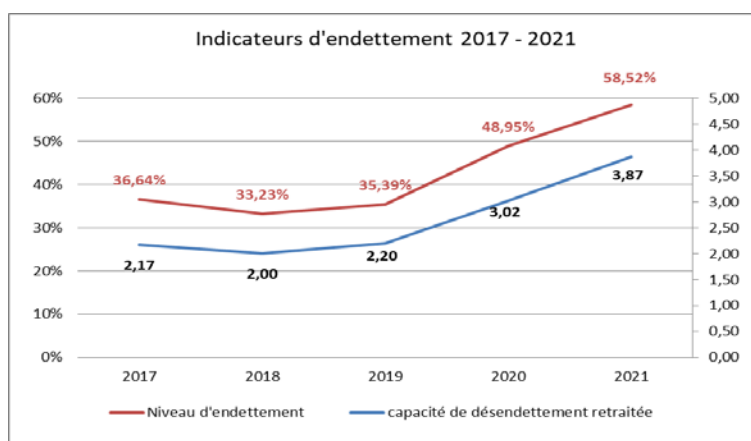
2.3.3 Un niveau d'investissements jamais atteint au service de l'attractivité du territoire

La CAN poursuit ses investissements en distinguant les aides aux territoires dans le cadre de sa politique de fonds de concours (PLH ; PACT ; SMO Haut débit -> 9,8M€) des projets portés en propre sous sa maîtrise d'ouvrage (12,5 M€)

2.3.3.1 Un remboursement du capital de la dette en progression

L'endettement net (Nouveaux encours – remboursement capital) s'élève à 11,369 M€ sur 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement net de capital	2 295 717	2 538 729	2 822 211	3 303 596	3 630 670
Intérêt net	1 073 005	1 080 119	1 035 891	1 080 838	1 162 526
Annuité nette	3 368 722	3 618 848	3 858 102	4 384 433	4 793 197
Mobilisation d'emprunt	1 500 000		7 000 000	15 000 000	15 000 000
Indemnités de réaménagement capitalisées	131 000				
Intégration des emprunts ZAE	2 895 915				
Encours de dette net au 31/12/N	33 214 297	30 675 568	34 853 357	46 549 762	57 919 091



Le niveau d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2021, le niveau d'endettement atteint 58,52% contre 48,95% fin 2020. Bien qu'en deçà des seuils d'alerte prudeniels, une inclinaison de la trajectoire d'endettement a été constatée et doit être surveillée.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

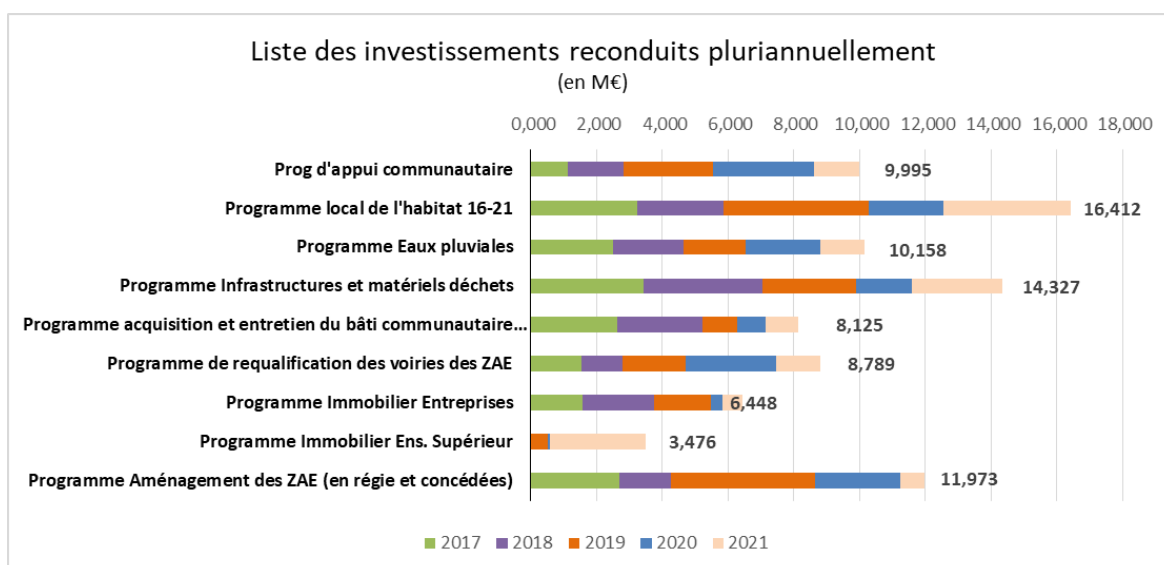
En 2021, ce ratio s'élève à 3,87 années contre 3,02 années en 2020. Cette évolution du ratio de désendettement est lié à la forte mobilisation d'emprunts nouveaux (pour 15,000 M€ en 2021), mais reste en deçà de la moyenne de la strate (5,13 années).

2.3.3.2 Des investissements œuvrant à l'attractivité et à la préservation de la qualité de vie sur le territoire :

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2021 relèvent :

- De l'accompagnement des investissements communaux pour **1,385 M€** (PACT - Chapitres budgétaires 2017002 et 2018002)
- Du soutien à l'habitat (PLH 2016-2021) pour **3,866 M€** (Chapitre budgétaire 20160004)
- Du déploiement de la fibre pour **1,282M€** (Chapitre budgétaire 204)
- Du traitement des eaux pluviales pour **1,341 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- De la requalification des voiries pour **1,326 M€** (Chapitre budgétaire 20150001 et 20210001)
- Des réhabilitations des équipements culturels (Médiathèque Moinot ; Piscine Pré Leroy) pour **14,375 M€** (Chapitres budgétaires 20160002 et 20160003)
- Des infrastructures et matériels en matière de déchets pour **2,743 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **0,798 M€** (Chapitres 20/21/23)
- De l'acquisition et entretien du patrimoine bâti pour **0,973 M€** (Chapitres budgétaires 20/21/23)

Ci-dessous, le graphique met en perspective la dimension pluriannuelle de certains investissements récurrents depuis 2017 :



2.3.3.3 Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique

La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en inscrivant les crédits au rythme de la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter leur mobilisation prématurée.

Au 31/12/2021, 6 projets font l'objet d'une autorisation de programme :

- 1- Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500 M€)
- 2- Le Programme d'appui communautaire au territoire 2016-2018 (6,000 M€).
- 3- Le Programme d'appui communautaire au territoire 2018-2020 (6,000 M€).
- 4- La réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot 2017-2021 (13,000 M€)
- 5- La réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy 2017-2021 (20,000 M€)
- 6- L'Immobilier d'Enseignement Supérieur 2021-2025 (7,000 M€)

Les échéanciers des autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante :

Libellé des opérations	Durée des paiements	Montant de l'AP en M€	SITUATION DES AP/CP EN COURS					
			Echéancier des crédits de paiements					
			Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Programme local de l'habitat	2016-2022	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	2,273	3,866
Médiathèque Moinot	2017-2021	13,500		0,216	0,823	2,648	5,239	3,896
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	22,500		0,215	1,200	2,335	6,351	10,479
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	1,311	0,576
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2023	6,000			0,653	0,970	1,757	0,809
Immobilier d'enseignement supérieur	2021-2025	7,000						2,791
		84,300	0,148	3,775	7,107	15,545	17,276	22,417

3 – ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

La CAN a procédé à une simplification de la lecture budgétaire en limitant son nombre de budgets annexes à 5 domaines dont l'obligation est d'appliquer la nomenclature M4 relative aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) : Transport ; Assainissement ; Eau ; Energie renouvelable et au suivi de stocks pour le budget Zones Activités Economiques.

Ces derniers budgets ont la particularité d'être autonome financièrement pour les budgets SPIC et de connaître globalement une bonne santé financière.

3.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : le budget assainissement a connu une légère hausse des dépenses d'exploitation essentiellement au chapitre 011. Le niveau des investissements 2021 progresse avec un montant de 4,880 M€ de dépenses d'équipements.

L'année 2020 a été celle du renouvellement du PPI pour la nouvelle mandature.

La situation financière de ce budget permet de répondre à ses obligations en terme de qualité de service public à venir (renouvellement de réseaux et d'équipements, notamment de stations).

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	14 084 787,50
Dépenses totales	14 084 787,50
Recettes de l'exercice	15 772 544,14
Excédent reporté 2020	3 764 985,27
Recettes totales	19 537 529,41
D'où un excédent au 31/12/2021 de :	5 452 741,91
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	9 695 238,65
Déficit reporté 2020	460 715,57
Dépenses totales	10 155 954,22
Recettes de l'exercice	8 962 612,60
Affectation du résultat 2020 (article 1068)	1 843 282,37
Recettes totales	10 805 894,97
D'où un résultat comptable au 31/12/2021 :	649 940,75
Soit un excédent global de clôture de :	6 102 682,66

contre 5 147 552,07 en 2020

On note un résultat de clôture qui s'améliore pour la deuxième année consécutive malgré une reprise de l'investissement sur 2021 (par rapport à 2020) et l'absence de recours à l'emprunt depuis 3 ans.

Toutefois, on remarque ci-dessous une baisse de l'autofinancement brut de 0,640 M€ (5,104 M€ contre 5,743 M€ en 2020). Cette forte diminution de l'autofinancement s'explique par une baisse des recettes de redevance (période de facturation réduite) et un niveau de dépenses réelles de fonctionnement important sur les postes énergies et de prestations sanitaires (analyses complémentaires).

		2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	13 319 073	0,39%	13 663 406	2,59%	14 180 192	3,78%	14 089 381	-0,64%	13 780 228	-2,19%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 335 668	-0,41%	8 376 750	0,49%	8 497 624	1,44%	8 346 859	-1,77%	8 676 502	3,95%
Epargne brute	(3)=(1)-(2)	4 983 405	1,76%	5 286 656	6,09%	5 682 568	7,49%	5 742 522	1,06%	5 103 725	-11,12%
Remboursement capital dette	(4)	2 274 391	1,60%	2 417 731	6,30%	2 634 558	8,97%	2 569 176	-2,48%	2 599 542	1,18%
Epargne nette	(5)=(3)-(4)	2 709 014	1,90%	2 868 925	5,90%	3 048 010	6,24%	3 173 346	4,11%	2 504 183	-21,09%
Recettes externes	(6)	4 703 196		2 926 132		3 107 786		4 314 714		3 332 905	
Avances remboursables	(7)	804 450		41 250		150		300		1 350	
Emprunts de l'année	(8)			5 000 000		0		83 600		0	
Opérations neutres de la dette	(9)	2 200 000		2 100 000		2 013 000		1 760 000		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)	12 691 051		15 354 038		10 803 504		11 901 136		8 437 980	
Dépenses d'équipements	(11)	9 942 781		7 854 447		7 900 149		3 620 186		4 883 307	
Autres dépenses	(12)	8 250								0	
Opérations neutres de la dette	(13)	2 200 000		2 100 000		2 013 000		1 760 000		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14)=(4)+(11)+(12)+(13)	14 425 422		12 372 178		12 547 707		7 949 362		7 482 849	
Résultat de l'exercice	(15)=(10)-(14)	-1 734 371		2 981 860		-1 744 203		3 951 774		955 131	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	1 692 493		-41 878		2 939 981		1 195 778		5 147 552	
Résultat de clôture	(17)=(15)+(16)	-41 878		2 939 981		1 195 778		5 147 552		6 102 683	
Encours de dette		41 213 912		43 836 981		41 202 423		38 716 847		36 117 305	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	37,42%		38,69%		40,07%		40,76%		37,04%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	20,34%		21,00%		21,49%		22,52%		18,17%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	309,44%		320,83%		290,56%		274,79%		262,10%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	8,27		8,29		7,25		6,74		7,08	

3.1.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

3.1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La redevance assainissement : **11,419 M€** (contre 11,728 M€ en 2020). On observe une diminution de la redevance d'assainissement collectif avec un montant de 11,419 M€. Cette diminution est due notamment aux périodes facturées plus courtes en 2021 qu'en 2020 pour quelques communes (ex : 10 mois facturés en 2021 sur Chauray contre 14 mois en 2020 : la facturation de la redevance assainissement est dépendante des relèves transmises par les syndicats d'eau).

En complément de cette redevance, la CAN a encaissé la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (0,372 M€), la redevance assainissement non collectif (0,138 M€) et le produit des facturations de branchements s'élevant à 0,297 M€.

- o Autres produits de gestion courante : **0,334M€** (contre 0,351 M€ en 2020). Ce montant intègre principalement la majoration de redevance versée par les habitants ne se conformant pas à leur obligation de se raccorder au réseau collectif.
- o Reprise de provision : **0,116 M€**. Cette recette exceptionnelle est liée à la reprise d'une partie de la provision pour impayés afin de couvrir les admissions en non-valeur.

3.1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **3,581 M€** (contre 3,279M€ en 2020) soit +9,21%. Le coût des prestations de services pour 0,767 M€ et les produits d'entretien pour 0,364 M€ sont en forte augmentation du fait du rattrapage d'actions, externalisées ou en régie, n'ayant pas pu être menées en 2020 pour cause de COVID (entretien des bassins d'orage, campagnes de dératisation, maintenances, transports de boues stockées...) auxquelles s'ajoutent les mesures nouvelles liées au COVID (traitements et analyses des boues)
- o Les frais de personnel : **2,844 M€** (contre 2,774 M€ en 2020) soit +2,52%. On note une augmentation des charges de personnel liée au GVT et aux recrutements d'emplois temporaires.

- o Les charges de gestion courante : **0,130 M€** (contre 0,103 M€ en 2020). Les admissions en non-valeurs représentent 0,095 M€ de ce chapitre budgétaire en 2021 mais ne reflètent pas le niveau réel des impayés (la trésorerie ayant des délais très longs dans les actions de recouvrement contentieux et l’instruction des demandes d'ANV).

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2021 s’élève à 6,3 M€. C’est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui, elle, dispose de moyens d’actions auprès des usagers, qui permet de limiter à terme ses impayés momentanés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d’entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant.

	2017	2018	2019	2020	2021
Admission en non valeur accordée par la CAN	172 177	162 500	143 147	92 687	95 382

3.1.2 Synthèse de la section d’investissement

- o Les dépenses d'équipements : **4,883 M€** (contre 3,620 M€ en 2020). En 2020, les chantiers et les marchés (consultations, OS, bons de commandes, demandes de financements) ont été interrompus ou retardés en raison de la crise sanitaire. Une reprise a commencé en 2021 mais est restée limitée du fait du retard pris dans la passation des marchés (problème d'organisation du service marché).
- o Les recettes réelles d'investissement : **5,178 M€** (contre 6,756 M€ en 2020). Ce montant intègre des subventions Agence de l'eau (2,337 M€), du Département (0,244 M€), de l'Etat (DSIL pour 0,102 M€), du FCVTA pour 0,752 M€. L'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement pour un montant de 1,843 M€ pour autofinancer les investissements.

3.2 BUDGETS EAU POTABLE

La gestion de la compétence Eau par la CAN se fait à travers deux budgets. L'un concerne la gestion en régie directe (périmètre du Syndicat des eaux du Vivier) et l'autre concerne la gestion sous contrat de délégation de service public (périmètre du Syndicat intercommunal d'études, de protection et de distribution d'eau potable de la Vallée de la Courance). Pour les autres communes de la CAN, précédemment desservies par des Syndicats d'eaux dont le siège étaient sur des territoires limitrophes (SERTAD ; SECO ; SMAEP 4B), la CAN est devenue membre en substitution des communes.

3.2.1 Budget EAU sous gestion régie directe (SEV)

Faits marquants : on constate en 2021 une reprise des investissements.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	10 223 547,01
Dépenses totales	10 223 547,01
Recettes de l'exercice	11 415 638,70
Excédent reporté 2020	2 660 654,01
Recettes totales	14 076 292,71
D'où un excédent au 31/12/2021 de :	3 852 745,70
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	4 957 354,26
Déficit reporté 2020	292 659,24
Dépenses totales	5 250 013,50
Recettes de l'exercice	2 506 064,94
Affectation du résultat 2020 (article 1068)	1 487 016,83
Recettes totales	3 993 081,77
D'où un résultat comptable au 31/12/2021 de	-1 256 931,73
Soit un excédent global de clôture de	2 595 813,97

contre 3 855 011,60 en 2020

Egalement, on note un résultat de clôture en diminution, notamment dû à une reprise des investissements.

En terme d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2021 diminue à 2,887 M€ contre 3,942 M€ en 2020. Cette diminution s'explique notamment par une forte progression des dépenses de fonctionnement : changement des charbons actifs pour 0,163M€, affectation des dotations aux provisions pour impayés (0,171 M€), admissions en non valeurs (0,117M€), ainsi qu'à une réduction des recettes de fonctionnement, notamment des ventes d'eau aux abonnés - 0,345M€.

L'autofinancement brut revient au niveau des années précédant la crise COVID.

		2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	10 663 198	0,44%	10 640 879	-0,21%	10 899 104	2,43%	11 116 509	1,99%	10 618 547	-4,48%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	7 758 841	3,02%	8 214 705	5,88%	8 034 036	-2,20%	7 174 794	-10,70%	7 731 189	7,75%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	2 904 358	-5,85%	2 426 174	-16,46%	2 865 068	18,09%	3 941 716	37,58%	2 887 358	-26,75%
Remboursement capital dette	(4)	1 045 419	4,31%	1 061 047	1,49%	1 126 102	6,13%	1 054 810	-6,33%	1 135 539	7,65%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	1 858 938	-10,74%	1 365 127	-26,56%	1 738 967	27,38%	2 886 906	66,01%	1 751 819	-39,32%
Recettes externes	(6)	145 981		195 129		453 151		401 443		13 707	
Avances remboursables	(7)	0									
Emprunts de l'année	(8)	0		1 000 000		2 000 000		2 000 000			
Opérations neutres de la dette	(9)										
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	3 050 338		3 621 304		5 318 219		6 343 159		2 901 065	
Dépenses d'équipements	(11)	2 478 131		4 219 779		4 486 826		2 468 657		3 024 723	
Autres dépenses	(12)	7 480		152		13 707					
Opérations neutres de la dette	(13)	0		0		0		0			
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	3 531 030		5 280 979		5 626 634		3 523 468		4 160 263	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-480 692		-1 659 676		-308 415		2 819 691		-1 259 198	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	3 484 103		3 003 410		1 343 736		1 035 320		3 855 012	
Résultat de clôture (FDR)	(17) = (15) + (16)	3 003 410		1 343 735		1 035 320		3 855 012		2 595 814	
Encours de dette au 31/12/N		12 373 515		12 312 468		13 186 366		14 131 556		12 996 016	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	27,24%		22,80%		26,29%		35,46%		27,19%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	17,43%		12,83%		15,96%		25,97%		16,50%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	116,04%		115,71%		120,99%		127,12%		122,39%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	4,26		5,07		4,60		3,59		4,50	

3.2.1.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnées : **6,744 M€** (contre 7,089 M€ en 2020)
- o La redevance pollution d'origine domestique : **1,093 M€** (contre 1,145 M€ en 2020)
- o La redevance modernisation des réseaux : **0,496 M€** (contre 0,516 M€ en 2020)
- o La location de compteurs : **1,349 M€** (contre 1,380 M€ en 2020)
- o Produits exceptionnels : **0,071 M€**

3.2.1.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **2,445 M€** (contre 2,279 M€ en 2020), soit +7,69%. Il faut noter une augmentation des fournitures entretien 0,233 M€ (contre 0,097 M€ en 2020) lié au lancement du renouvellement des charbons actifs.
- o Les frais de personnel : **2,737 M€** (contre 2,784 M€ en 2020) soit -1,67%. En 2021, des recrutements n'ont pu se faire. A cela s'ajoute le départ d'agents vers la concurrence privée.
- o Les versements à l'Agence de l'eau : **1,527 M€** (contre 1,330 M€ 2020)
- o Les charges de gestion courante : **0,118M€** (contre 0,097 M€ en 2020) Les admissions en non-valeurs représentent la quasi-totalité ce chapitre budgétaire.

3.2.1.3 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **3,025 M€** (contre 2,469 M€ en 2020). On peut observer une reprise de l'activité sur 2021 :
 - la réhabilitation du R+1 et du parking du site Marot (Niort) : 0,087 M€

- l'étanchéité du bassin bas : 0,030 M€
 - le renouvellement du parc compteurs: 0,103 M€
 - le renouvellement des véhicules: 0, 106 M€
 - le renouvellement ou les extensions de réseaux : 2,164 M€ (1,659 M€ en 2020)
 - l'acquisition de terrains dans le cadre de la DUP du Vivier: 0,071 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : 1,501 M€ (contre 2,761 M€ en 2020). Ce montant intègre le remboursement de l'opération sous mandat " réseau jardin des plantes" pour 0,014M€. L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.2.2 Budget EAU sous gestion délégation de service public (SEVC)

Faits marquants : fin de la DSP SAUR au 31/12/2021 et dernière année du budget annexe qui sera fusionné avec le budget SEV au 01/01/2022.

Les reports d'investissement sont moins importants que les années passées (marchés de la programmation 2021 attribués en janvier 2022)

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	899 515,13
Dépenses totales	899 515,13
Recettes de l'exercice	1 170 532,28
Excédent reporté 2020	1 892 218,37
Recettes totales	3 062 750,65
D'où un excédent au 31/12/2021 de :	2 163 235,52
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 155 634,31
Dépenses totales	1 155 634,31
Recettes de l'exercice	860 551,54
Affectation du résultat 2020 (article 1068)	0,00
Résultat 2020 reporté	755 913,06
Recettes totales	1 616 464,60
D'où un résultat comptable au 31/12/2021 de :	460 830,29
Soit un excédent global de clôture de	2 624 065,81
contre	2 648 131,43 en 2020

Le résultat de clôture est stable et reste élevé, représentant près de 4 années de financement d'investissement.

L'autofinancement brut dégagé par la gestion 2021 diminue à 0,678M€ contre 0,924M€ en 2020.

		2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	1 239 869	1,32%	1 280 578	3,28%	1 235 686	-3,51%	1 422 220	15,10%	1 084 136	-23,77%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	567 390	20,52%	613 724	8,17%	610 134	-0,58%	498 278	-18,33%	405 883	-18,54%
Autofinancement brut	(3)=(1)-(2)	672 479	-10,69%	666 854	-0,84%	625 552	-6,19%	923 942	47,70%	678 253	-26,59%
Remboursement capital de la dette	(4)	213 901	-0,55%	217 512	1,69%	211 996	-2,54%	230 140	8,56%	117 168	-49,09%
Autofinancement net	(5)=(3)-(4)	458 578	-14,74%	449 341	-2,01%	413 556	-7,96%	693 802	67,76%	561 085	-19,13%
Recettes externes	(6)	216 350		141 639		238 412		68 734		226 621	
Avances remboursables	(7)	0		0		0		0		0	
Emprunts de l'année	(8)	0		0		0		0		0	
Opérations neutres de la dette	(9)										
Total Recettes Réelles Invest	(10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)	888 829		808 493		863 964		992 676		904 875	
Dépenses d'équipements	(11)	890 770		713 951		658 371		450 304		811 772	
Autres dépenses	(12)	0		0		0		0		0	
Opérations neutres de la dette	(13)	0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14)=(4)+(11)+(12)+(13)	1 104 671		931 463		870 367		680 444		928 940	
Résultat de l'exercice	(15)=(10)-(14)	-215 842		-122 970		-6 403		312 232		-24 066	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 681 114		2 465 272		2 342 302		2 335 899		2 648 131	
Résultat de clôture (FDR)	(17)=(15)+(16)	2 465 272		2 342 302		2 335 899		2 648 131		2 624 066	
Encours de dette au 31/12		1 682 113		1 464 601		1 252 604		1 272 963		1 155 795	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	54,24%		52,07%		50,62%		64,96%		62,56%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	36,99%		35,09%		33,47%		48,78%		51,75%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	135,67%		114,37%		101,37%		89,51%		106,61%	
Capacité de désendettement (solvabilité Encours/EB)		2,50		2,20		2,00		1,38		1,70	

La dette antérieure à 2020 ne tient pas compte de celle issue des communes en gestion autonome et intégrant le périmètre CAN au 1er janvier.

3.2.2.1 Synthèse des principales recettes de fonctionnement :

- o La vente d'eau aux abonnées : **0,964 M€** (contre 1,057 M€ en 2020). Dans le cadre de la fin de la DSP avec la SAUR, la dernière relève des compteurs abonnés s'est effectuée plus tôt que les années précédentes, la consommation facturée en 2021 est de ce fait moins élevée.
- o Le subvention d'exploitation, perçue de l'Agence de l'eau au titre du programme Re-sources (actions de prévention pour protéger la ressource en eau), s'élève à **0,064 M€**.

3.2.2.2 Synthèse des principales dépenses de fonctionnement :

- o Les charges à caractère général : **0,155 M€** (contre 0,241 M€ en 2020), soit -35,68%. Les achats d'eau à l'extérieur sont réalisés par le budget SEVC mais n'ont pas fait l'objet de rattachement, étant donné la fusion des deux budgets en 2022 (env. 0,050 M€).
- o Les frais de personnel : **0,214 M€** (contre 0,211 M€ en 2020) soit +1,42%

3.2.2.3 Synthèse de la section d'investissement :

- o Les dépenses d'équipements : **0,812 M€** (contre 0,450 M€ en 2020). Principalement, les dépenses ont porté sur :
 - Le renouvellement du réseau à St Hilaire : 0,127 M€
 - Le renouvellement du réseau à Sansais : 0,094 M€
 - Le renouvellement du réseau à St Georges de Rex : 0,180 M€
 - Le renouvellement du réseau au Val du Mignon : 0,145 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : **0,227 M€** (contre 0,537 M€ en 2020). Pas d'affectation en 2021. Ce montant intègre la récupération de TVA par transfert de droit à déduction (lié au contrat DSP) pour 0,140 M€ et les subventions de l'agence de l'eau pour 0,084 M€. L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.3 BUDGET TRANSPORTS

Faits marquants : l'autofinancement brut s'est fortement reconstitué de près de 2 M€ avec un versement mobilité qui a repris sa dynamique après une forte baisse en 2020.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	17 680 373,47
Dépenses totales	17 680 373,47
Recettes de l'exercice	19 897 441,31
Excédent reporté 2020	6 157 252,13
Recettes totales	26 054 693,44
D'où un excédent au 31/12/2021 de :	8 374 319,97 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	926 700,60
Dépenses totales	926 700,60
Recettes de l'exercice	3 679 767,24
Affectation du résultat 2019 (article 1068)	0,00
Excédent reporté 2020	934 763,18
Recettes totales	4 614 530,42
D'où un résultat comptable au 31/12/2021 de :	3 687 829,82 €

Soit un excédent global de clôture de 12 062 149,79 €

contre 7 092 015,31 € en 2020

La progression du résultat global de clôture (fonds de roulement) permettra de poursuivre l'offre multimodale à l'échelle du territoire notamment en terme d'infrastructures (parkings relais ; aires de covoiturage) et de décarbonation (rénovation/extension du dépôt bus et station GNV).

Le budget transport n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement + les subventions d'investissement reçues) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 4.21%. Un avenant au titre de la régularisation de l'année 2020 (impact du confinement sur la fréquentation) a réduit la rémunération du délégataire que la CAN avait avancé au titre de la part compensation tarifaire 2021 (contrepartie de la gratuité).

	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)	17 467 679	5,83%	17 330 126	-0,79%	19 404 772	11,97%	18 487 340	-4,73%	19 802 858	7,12%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)	15 292 263	7,52%	14 961 367	-2,16%	16 640 727	11,22%	16 815 243	1,05%	16 108 125	-4,21%
Autofinancement brut (3)=(1)-(2)	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%
Remboursement capital de la dette (4)	0		0		0		0		0	
Autofinancement net (5)=(3)-(4)	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%
Recettes externes (6)	142 992		28 000		450 989		135 383		755 706	
Avances remboursables (7)									1 342 717	
Emprunts de l'année (8)										
Opérations neutres de la dette (9)										
Total Recettes Invest (10)=(3)+(6)+(7)+(8)+(9)	2 318 407		2 396 759		3 215 034		1 807 480		5 793 156	
Dépenses d'équipements (11)	1 314 099		1 879 832		1 211 459		1 745 680		688 750	
Remboursement avances (12)									134 272	
Opérations neutres de la dette (13)	0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest (14)=(4)+(11)+(12)+(13)	1 314 099		1 879 832		1 211 459		1 745 680		823 021	
Résultat de l'exercice (15)=(10)-(14)	1 004 308		516 927		2 003 575		61 801		4 970 134	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)	3 505 405		4 509 713		5 026 640		7 030 215		7 092 015	
Résultat de clôture (17)=(15)+(16)	4 509 713		5 026 640		7 030 215		7 092 015		12 062 150	

3.3.1 Synthèse de la section de fonctionnement

3.3.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o Le versement mobilité (Ex-Versement transport) : **17,038 M€** contre 16,244 M€ en 2020 (+4,89%).
- o Les dotations et participations : **1,700 M€** contre 1,639 M€ en 2020. Il s'agit de la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN pour les scolaires représentant un montant fixe de 1,522 M€, majoré d'une compensation de la région pour impact COVID (0,061 M€) et une part DGD reversée par l'Etat (0,117 M€).
- o La loyer du délégataire : **0,615 M€**. Pour être assujéti à la TVA, la CAN se devait de mettre en œuvre un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Ce dernier est calculé sur un montant représentant 50% de la dotation aux amortissements.

3.3.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **14,930 M€** (15,322 M€ en 2020, soit -2,56%). On retrouve principalement le coût de la DSP pour 12,853 M€ contre 12,687 M€ en 2020. S'ajoute la compensation tarifaire s'élevant à 1,440 M€ contre 1,976 M€ en 2020. Cet écart de compensation s'explique par une baisse importante de la fréquentation due au contexte sanitaire, le contrat de DSP prévoyant un versement au nombre de voyages réalisés. Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,502 M€, intégrant notamment la refacturation de deux agents d'entretien du patrimoine désormais rémunérés sur le budget principal pour des raisons d'organisation.
- o Les frais de personnel : **0,361 M€** (0,343 M€ en 2020).
- o Les charges de gestion courante : **0,817 M€** contre 1,004 M€ en 2020. Il s'agit principalement de la convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 0,563 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle faut ajouter un versement de 0,014 M€ au titre des élèves de Villiers en Plaine et Germond-Rouvre inscrit sur des collèges hors CAN (convention avec la région). A noter également, la participation auprès de la SNCF, du département et de la commune de Chauray pour l'organisation des transports scolaires d'un montant de 0,153 M€ et l'adhésion au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité pour 0,040 M€.

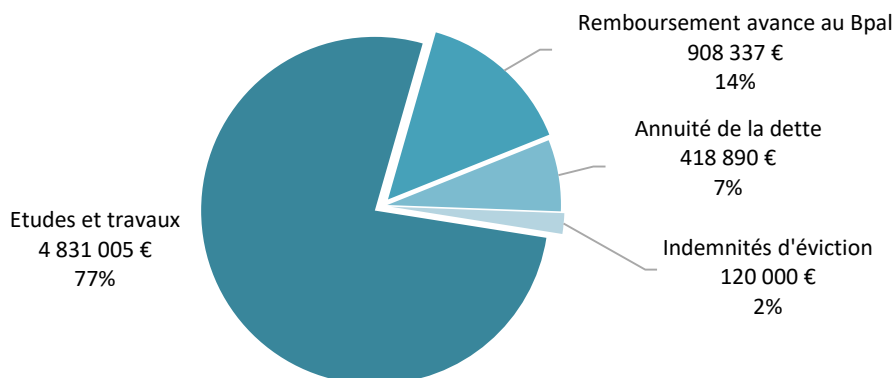
3.3.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **0,689 M€** marquant une volonté de diversifier l'offre de mobilité :
 - Dépôt des bus et station GNV : 0,117 M€
 - Aménagement accessibilité des quais et abris bus : 0,116 M€
 - Acquisition vélos, abri vélos et trottinettes : 0,321 M€
- o Les recettes réelles d'investissement : **2,098 M€**
 - Avance de versement mobilité : 1,343 M€
 - Subventions : 0,720 M€ dont 0,087 M€ pour les vélos à assistance électrique, 0,469 M€ pour les navettes Electriques et 0,079 M€ pour les bornes informations voyageurs.

3.4 SYNTHÈSE DES RESULTATS 2021 DES AUTRES BUDGETS

3.4.1 Zones d'activités économiques

Dépenses réelles totales : 6 278 232€

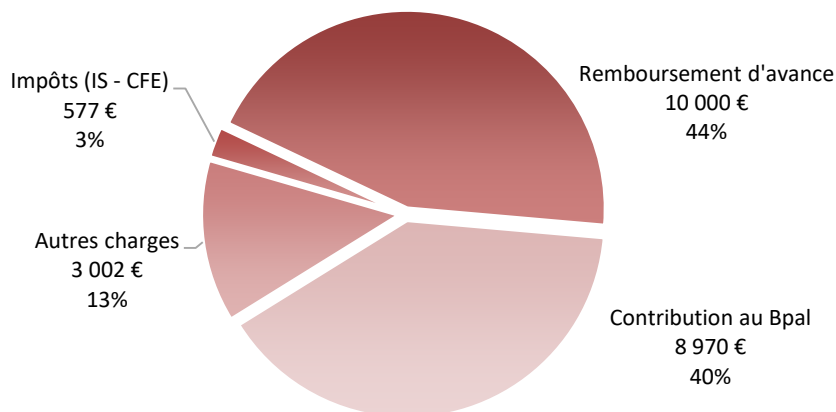


Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (0,742 M€) et par emprunt pour la zone d'activité Terre de Sport (Niort).

Les ventes de terrains permettent de procéder à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 0,908 M€. Il s'agit de vente de parcelles notamment sur les zones des Pierrailleuses (0,683 M€) et de Bâtipolis (0,139 M€). Sur la zone d'activités Terre de Sports, elles permettent de procéder au remboursement anticipé du capital (pour 0,366 M€).

3.4.2 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 22 549€



En 2021, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 0,035 M€ sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

Au 31/12/2021, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 0,060 M€.

4 – Situation de la dette au 31/12/2021

L'encours total de la dette au sein de la CAN s'établit au 31 décembre 2021 à 118,822 M€, contre 111,671 M€ au 31 décembre 2020, soit +7,151 M€.

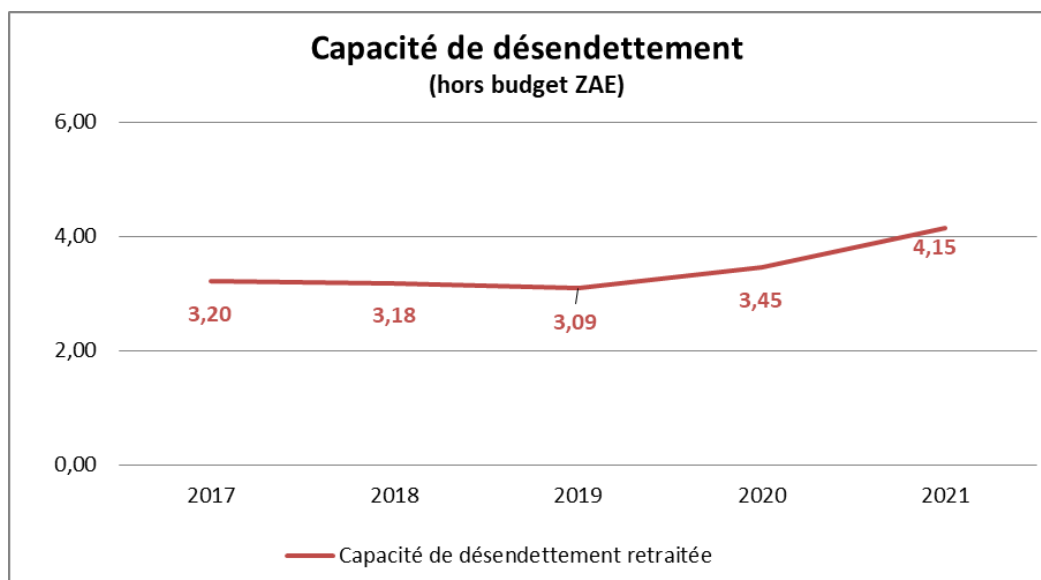
Evolution détaillée de l'endettement 2021	
Capital restant dû net au 31/12/20	111 671 127
Amortissement net des emprunts	7 849 180
Remboursement trop perçu agence de l'eau	0
Mobilisation des emprunts bancaires	15 000 000
Mobilisation des avances agence de l'eau	0
Capital restant dû net au 31/12/21	118 821 947

Sur 2021, la CAN a mobilisé un emprunt pour un montant total de 15,000 M€ sur le budget principal auprès des établissements suivants :

- La Banque Postale pour 7,000 M€ dont 5,000 M€ au taux fixe de 0,80% sur 20 ans et 2,000 M€ au taux fixe de 1,00% sur 30 ans.
- Arkéa pour 8,000 M€ au taux fixe de 1,02% sur 30 ans.

4.1 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute (mesurée en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.



La capacité de désendettement augmente en année du fait de la mobilisation d'emprunts nouveaux et de la diminution de l'épargne.

4.2 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

La Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas exposé à des prêts à risque.

La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :



L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant³ :

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux moyen	3,83%	3,67%	3,53%	3,07%	2,68%

³ *Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

5 – LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

5.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 132 contrats de prêts en 2021. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Quotité garantie (%)	Capital initial mobilisé au 31/12/2021	Capital restant dû au 31/12/2021
3F IAA	Logements sociaux	100%	8 654 283	8 415 676
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	100%	2 724 163	2 325 912
	Logements sociaux	100%	4 899 342	4 059 304
SMO Niort terminal	Niort terminal	100%	4 160 950	4 124 415
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	100%	23 311 070	21 570 732
Soliha	Logements sociaux	100%	110 253	109 280
Total général			43 860 060	40 605 318

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Nouvelles annuités garanties 2021	118 806
+ Annuité de la dette garantie	2 728 700
+ Annuité nette de la dette	4 793 197
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
= Total des annuités	7 640 703
Recettes réelles de fonctionnement	98 967 339
Ratio d'endettement des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice	7,72%

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce taux, calculé à partir du total des annuités (Dette propre + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 7,72% en 2021, restant éloigné du plafond légal en vigueur.

5.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-terminal...) en lieu et place de la collectivité	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEM Niort Terminal Promotion	Syndicat assurant le déploiement du projet de la plateforme Niort Terminal via la promotion et la commercialisation	2 359 900 €
	SEME	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SCIC La conciergerie	Société coopérative d'intérêt collectif permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	63 800 €
	SPL Unitri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Eau potable SEV	SPL de la Touche- Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau.	7 480 €
Eau potable SEVC			1 540 €

Pour rappel, la CAN a constitué une provision de 50% du montant de ses parts dans la SAEML Niort Terminal Promotion (Délibération CAN n°5 du 13/12/2021), soit 1,180 M€, après que cette dernière ait constaté une perte de son capital de près de 70% à fin 2020.

5.3 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

S'agissant du budget Transports, la CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en retenant la société TRANSDEV au 1er avril 2017. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en terme d'actualisation de prix (carburant ; salaires...). Le contrat doit s'achever au 1/04/2023. Une prolongation jusqu'à la fin de l'année civile 2023 est en cours de réflexion.

S'agissant du budget eau potable SEVC (anciennement SIEPDEP), la CAN a repris la DSP existante avec la SAUR au 1^{er} janvier 2020. Cette dernière a été élargie sur les communes de la Foye-Monjault et Mauzé-sur-le-Mignon, antérieurement autonomes. Le délégataire se rémunère directement sur la facturation d'eau aux clients. Ce contrat s'est achevé au 31/12/2021.